

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 29 février 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.515

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Liste des inspections des vapoteriers depuis la nouvelle loi. Le détail des infractions ainsi que les mises à jour si les contrevenants ont corrigé la problématique depuis. La liste avec les coordonnées des vapoteriers. » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondants à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

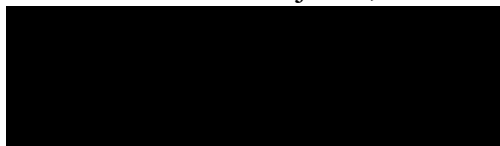
Il est à noter que certaines données ont changé depuis la réponse transmise concernant votre précédente demande d'accès. En effet, il y a cinq nouvelles conclusions suite aux mises à jour des inspecteurs. Vous trouverez en onglet le nouveau fichier (version du 7 février dernier) comportant les cinq nouvelles conclusions. Nous désirons aussi vous informer qu'il est impossible de fournir une mise à jour afin de savoir si les contrevenants ont corrigé les non-conformités, car ces lieux n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une nouvelle visite depuis.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-33